angers Loire métropole
communauté urbaine

CONSEIL DE COMMUNAUTÉ
Séance du 13 février 2023

Dossier N° 3

Délibération n°: DEL-2023-28

PILOTAGE MUTUALISE DES POLITIQUES PUBLIQUES - FINANCES

Débat d'orientation budgétaire 2023

Rapporteur : Christophe BÉCHU
L'an deux mille vingt-trois le lundi treize février à 18 heures 10, le conseil de communauté convoqué le mardi 7 février 2023, s'est réuni à l'Hôtel de communauté d'Angers Loire Métropole, salle du conseil, à Angers, sous la présidence de M. Jean-Marc VERCHÈRE, président, assisté de Mme Roselyne BIENVENU, Mme Corinne BOUCHOUX, M. Jean-Charles PRONO, M. Yves GIDOIN, M. Roch BRANCOUR, M. Jean-Louis DEMOIS, M. Jean-Paul PAVILLON, M. Dominique BREJEON, Mme Caroline HOUSSIN-SALVETAT, M. Lamine NAHAM, M. Benoit PILET, Mme Constance NEBBULA, vice-présidents.

ETAIENT PRESENTS : M. Philippe ABELLARD, M. Yves AUREGAN, M. Christophe BÉCHU, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, Mme Magali BERGUE, Mme Hélène BERNUGAT, M. Robert BIAGI, Mme Christine BLIN, M. Sébastien BODUSSEAU, M. Sébastien BOUSSION, Mme Christelle CAILLEUX (jusqu'à la DEL-2023-28), Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Patrick CHARTIER, M. Denis CHIMIER (jusqu'à la DEL-2023-28), Mme Edith CHOUTEAU, Mme Maryse CHRÉTIEN (jusqu'à la DEL-2023-28), M. Benoît COCHET, Mme Hélène CRUYPENNINCK (jusqu'à la DEL-2023-28), Mme Anita DAUVILLON, Mme Célia DIDIER, M. Charles DIERS, Mme Caroline FEL (jusqu'à la DEL-2023-28), M. Vincent FEVRIER, M. Jérôme FOYER, M. Patrick GANNON, M. Jean-François GARCIA, M. Jérémy GIRAULT (jusqu'à la DEL-2023-28), M. Bruno GOUA, Mme Corinne GROSSET, M. Francis GUITEAU, M. Jean HALLIGON, M. Jean-Pierre HÉBÉ, M. Maxence HENRY, M. Paul HEULIN (à partir de la DEL-2023-28), M. Arnaud HIE, Mme Lydie JACQUET, M. Grégoire JAUNEAULT, M. Benjamin KIRSCHNER, Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Stéphane LEFLOCH, Mme Marie-Isabelle LEMIERRE, Mme Monique LEROY, Mme Nacira MEGHERBI, M. Jean-Pierre MIGNOT, M. Patrice NUNEZ, Mme Isabelle RAIMBAULT, M. Jean-François RAIMBAULT, M. Florian RAPIN (à partir de la DEL-2023-27), Mme Elsa RICHARD, M. Bruno RICHOU (jusqu'à la DEL-2023-28), M. Arash SAEIDI, Mme Claire SCHWEITZER, Mme Geneviève STALL, Mme Alima TAHIRI, M. Augustin VANBREMEERSCH, Mme Céline VERON, M. Philippe VEYER, M. Laurent VIEU, M. Jean-Philippe VIGNER

ETAIENT EXCUSES : M. Franck POQUIN, M. Jacques-Olivier MARTIN, M. Marc CAILLEAU, Mme Marina CHUPIN-PAILLOCHER, M. Yves COLLIOT, Mme Sylviane DUARTE, M. Nicolas DUFETEL, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Karine ENGEL, Mme Mathilde FAVRE D'ANNE, M. Eric GODIN, M. Mickaël JOUSSET, Mme Carine LE BRIS-VOINOT, M. Stéphane PABRITZ, Mme Marie-France RENOU, M. Richard YVON

ETAIT ABSENTE : Mme Véronique MAILLET

Les vice-présidents et les délégués dont les noms suivent ont donné à des collègues de leur choix, pouvoir écrit de voter en leur nom par application des dispositions de l'article L.2121-20 du code général des collectivités territoriales.

M. Franck POQUIN a donné pouvoir à Mme Caroline HOUSSIN-SALVETAT
M. Jacques-Olivier MARTIN a donné pouvoir à M. Roch BRANCOUR
M. Marc CAILLEAU a donné pouvoir à M. Sébastien BODUSSEAU
Mme Christelle CAILLEUX a donné pouvoir à M. Jérôme FOYER à partir de la DEL-2023-29
M. Denis CHIMIER a donné pouvoir à Mme Edith CHOUTEAU à partir de la DEL-2023-29
Mme Maryse CHRÉTIEN a donné pouvoir à M. Benoit PILET à partir de la DEL-2023-29
Mme Marina CHUPIN-PAILLOCHER donne pouvoir à M. Francis GUITEAU
M. Yves COLLIOT a donné pouvoir à Mme Hélène BERNUGAT
Mme Hélène CRUYPENNINCK a donné pouvoir à Mme Corinne BOUCHOUX à partir de la DEL-2023-29
M. Nicolas DUFETEL a donné pouvoir à M. Vincent FEVRIER
M. Ahmed EL BAHRI a donné pouvoir à M. Maxence HENRY
Mme Karine ENGEL a donné pouvoir à Mme Marie-Isabelle LEMIERRE
Mme Caroline FEL a donné pouvoir à Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON à partir de la DEL-2023-29
M. Eric GODIN a donné pouvoir à M. Arnaud HIE
M. Paul HEULIN a donné pouvoir à M. Lamine NAHAM jusqu'à la DEL-2023-27
M. Mickaël JOUSSET a donné pouvoir à M. Jean-François RAIMBAULT
Mme Carine LE BRIS-VOINOT a donné pouvoir à Mme Geneviève STALL

M. Stéphane PABRITZ a donné pouvoir à M. Yves GIDOIN
M. Florian RAPIN a donné pouvoir à Mme Anita DAUVILLON pour la DEL-2023-26
Mme Marie-France RENOU a donné pouvoir à M. Jean-Charles PRONO
M. Richard YVON a donné pouvoir à Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD

M. Charles DIERS, conseiller communautaire, a été désigné en qualité de secrétaire de séance.

Le compte rendu de la séance a été affiché à la porte de l'hôtel de communauté le 15 février 2023. La captation audiovisuelle de la séance peut être consultée sur le site internet d'Angers Loire Métropole ainsi qu'au service des archives vivantes.

EXPOSE

Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (art. L 2312-1), un débat sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette doit avoir lieu dans les deux mois précédant le vote du budget.

La loi NOTRe et le décret du 24 juin 2016 ont complété cet article du CGCT en ajoutant une présentation obligatoire des orientations en matière de ressources humaines lors de ce débat budgétaire.

En conformité avec ces éléments, les orientations budgétaires 2023 seront donc structurées autour d'un rapport principal et de deux rapports annexes selon le sommaire suivant :

I - Rapport principal sur les orientations financières :

1- Contexte et stratégie financière du mandat

2- Eléments pluriannuels 2023-2025 : Prospectives et Plan Pluriannuel d'Investissement

- Une projection des niveaux d'épargne et d'endettement sur 3 ans
- Une présentation du Plan Pluriannuel d'Investissement

3- Orientations du projet de BP 2023

- Les principales orientations du projet de BP 2023 : évolution des dépenses et des recettes de fonctionnement et d'investissement

II - Rapport annexe sur la gestion de la dette :

- Une présentation de la structure de l'encours
- Les actions menées sur les emprunts toxiques

III - Rapport annexe dédié aux ressources humaines :

- Les orientations stratégiques en matière de ressources humaines
- Un point sur la structure des effectifs
- Des éléments autour des conditions de rémunération et de la durée effective du travail
- Le rapport annuel sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes sur le territoire

1 - Contexte et stratégie financière du mandat

La stratégie financière d'Angers Loire Métropole dans le dernier mandat avait été conçue pour permettre la réalisation des lignes B et C du tramway sans augmenter la fiscalité et sans endettement excessif de la collectivité.

La mise en œuvre de cette stratégie a permis de présenter lors des dernières délibérations budgétaires **une situation financière d'ALM particulièrement saine** (aucune augmentation des taux de fiscalité effective, épargne supérieure à 100 M€, capacité de désendettement inférieure à 7 années, 600 M€ d'investissement sur le début du mandat).

Pour autant, les niveaux d'inflation exceptionnels que nous connaissons depuis quelques mois créent de fortes tensions sur les budgets d'Angers Loire Métropole et en particulier sur le budget annexe Transports. Nous souhaitons cependant réaffirmer notre volonté de contenir la dette et de ne pas jouer sur les taux de fiscalité afin de ne pas obérer les marges de manœuvre futures indispensables pour accélérer la transition écologique.

C'est donc à un équilibre délicat que doit parvenir le budget primitif 2023 et très probablement le budget 2024 également si l'on en croit les prévisions économiques (niveau général d'inflation proche des 6 %, multiplication par 7 des taux d'intérêts sur les marchés financiers, réforme de la CVAE, revalorisation du point d'indice, etc…).

La collectivité peut fort heureusement compter dans cette période instable sur ce qu'elle a préparé lors du dernier mandat et dont elle bénéficie aujourd'hui : une croissance économique toujours forte lui garantissant des produits fiscaux dynamiques, une épargne et des résultats budgétaires 2022 solides, une dette dont la majeure partie a été mobilisée sur la base de taux fixe historiquement faibles.

Angers Loire Métropole – qui a déjà investi près de 1,2 Milliards d'euros depuis 2014 – souhaite maintenir un niveau d'investissement élevé dans les prochaines années. Toutefois, en fonction de l'évolution de la conjoncture économique, elle s'autorisera les ajustements budgétaires nécessaires pour maintenir sa capacité de désendettement inférieure à 10 ans.

Plus que jamais il nous faudra être exigeants dans nos choix et économes dans notre gestion.

Pour ces orientations budgétaires 2023, il est donc particulièrement important de réussir à concilier une certaine prudence et une forte confiance en l'avenir en continuant d'impulser une dynamique sur notre Territoire. Nos choix budgétaires devront être prioritairement portés sur la transition écologique et le renouvellement urbain pour poursuivre les efforts engagés depuis plusieurs années.

Pour mettre en œuvre cette ambition, Angers Loire Métropole continue de s'appuyer sur 3 grands piliers indispensables pour garantir la capacité d'actions de la collectivité à moyen et long terme et donner de la visibilité à nos concitoyens, nos partenaires et aux entreprises du territoire :

- **Ne pas augmenter les impôts,**
- **Accélérer la transition écologique sur notre territoire,**
- **Préserver une épargne brute d'au moins 60 M€ sur le mandat pour financer à 75 % ces investissements par des ressources propres et garantir ainsi à tout moment un niveau de capacité de désendettement inférieur à 10 ans.**

Afin de compléter ces éléments de contexte, la présentation qui suit va s'attacher à préciser chaque élément de cette stratégie et à détailler la prospective pour la période 2023-2025. Ces informations seront ensuite complétées par les hypothèses d'évolution des principales dépenses et recettes prévues au budget primitif 2023.

2 - Eléments pluriannuels 2023-2025 : Prospective et Plan Pluriannuel d'Investissement

a) Budget principal : une stratégie financière à adapter pour financer les projets du mandat pour la période 2023-2025

L'exercice de prospective budgétaire est souvent délicat. En ce début d'année 2023, il s'appuie sur les grandes tendances du budget principal pour les années à venir et sur des hypothèses qui paraissent réalistes aujourd'hui avec une hausse des recettes de fonctionnement prudente *(dynamisme moindre des recettes fiscales suite à la disparition de la CVAE, stabilité de la DGF jusqu'en 2025*) et des contraintes économiques et réglementaires fortes sur les dépenses de fonctionnement *(impact de l'inflation sur les révisions de prix prévues dans les marchés publics, participation à la hausse de la contribution au budget annexe transports, au SDIS, hausse des frais financiers et des coûts de l'énergie, évolution du point d'indice sur la masse salariale)*. La prospective table sur 80 M€ de dépenses nettes d'investissement sur le budget principal.

Les principaux enseignements à fin 2025 de cette étude prospective induisent des signes de tensions sur les prochains exercices. Les niveaux d'épargne et d'endettement seraient les suivants sur les 3 prochaines années :

- **Une épargne brute du budget principal estimée à minima autour de 22 M€ fin 2025** (contre 28 M€ lors du dernier DOB),
- Un besoin d'emprunt du budget principal autour de 30 M€ par an en moyenne sur la période 2023-2025,
- Une dette contenue sous les 220 M€ fin 2025,
- Une **capacité de désendettement inférieure à 10 années** en fin de période.

b) Budgets annexes : des éléments de prospective pour la période 2023-2025 différenciés selon les budgets

- **Budgets eau et assainissement** : Sur la base d'une évolution tarifaire tenant compte des niveaux actuels de l'inflation, l'important niveau d'investissement des 3 prochaines années (environ 65 M€ sur 3 ans) sera totalement autofinancé par les bons niveaux d'épargne constants sur toute la période 2023-2025 et permettra même un désendettement de 25 % de l'encours de ces budgets en 3 ans (encours à fin 2025 de 25 M€).

- **Budget déchets** : Avec comme hypothèses une légère progression du produit de TEOM (sans hausse de taux) et un plan d'investissement ambitieux notamment sur les déchetteries, les niveaux d'épargne nette estimés de plus de 5 M€ sont suffisants pour poursuivre le désendettement et voir l'encours de dette de ce budget continuer de se réduire avec près de 12 M€ au 31/12/2025 (contre 45 M€ en 2014). Compte tenu des évolutions à venir sur 2023, ces tendances seront actualisées pour intégrer d'autres hypothèses sur un budget en pleine mutation (évolution de la Taxe Générale sur les Activités Polluantes, résultats de nouveaux marchés, actualisation du PPI, …).

- **Budget transports :** En intégrant l'ensemble des hypothèses liées à la délégation de service public de transports urbains, aux coûts d'investissement associés aux lignes B et C du tramway, **la situation de ce budget se tend fortement sur la période examinée compte tenu de la montée en charge des annuités d'emprunt** (entre 8 à 10 M€ de nouvelles annuités) **et du coût de la DSP** (environ +16 M€ suite à l'évolution des coûts de l'énergie et de l'offre de transports). Le développement des recettes de fonctionnement (recettes voyageurs et versement mobilité) ne permet pas de maintenir une épargne brute suffisante pour couvrir les dépenses d'amortissement. **Une contribution du budget principal de 8 M€ par an sur la période est donc nécessaire**. Ce budget fait l'objet d'un suivi particulier notamment sur la période charnière 2024-2025 où son désendettement devrait être amorcé.

c) De manière consolidée, la prospective peut se résumer de la manière suivante fin 2025 :

- **Un niveau d'épargne brute minimum estimé entre 60 M€ et 65 M€,**
- **Un volume d'investissement sur les 3 ans à réinterroger en fonction du contexte,**
- **Une capacité de désendettement à contenir sous les 10 ans,**
- **Une dette à stabiliser après le chantier tramway autour de 600 M€,**
- **Des bilans très différents selon la nature des budgets et des ressources associées (fiscalité, tarifs).**

Afin de compléter ces éléments de prospective, la présentation des engagements pluriannuels via le Plan Pluriannuel d'Investissement permet d'avoir une vision plus précise des principales opérations qui seront portées par la collectivité sur ce début de mandat.

d) Un Plan pluriannuel d'investissement 2023-2025 (tous budgets) au service de la transition écologique

Après environ 615 millions d'euros d'investissements sur la période 2014-2019, **les années 2020-2025 représentent plus d'un milliard d'euros d'investissements pour notre territoire.**

La déclinaison de ces éléments pour la période 2023-2025 via le Plan Pluriannuel d'Investissement démontre la hausse des engagements du budget principal avec 105 M€ investis à partir de 2024 et **une stabilité des engagements des budgets annexes** hors projet de 2ème ligne de tramway avec **une moyenne de 39 M€.**

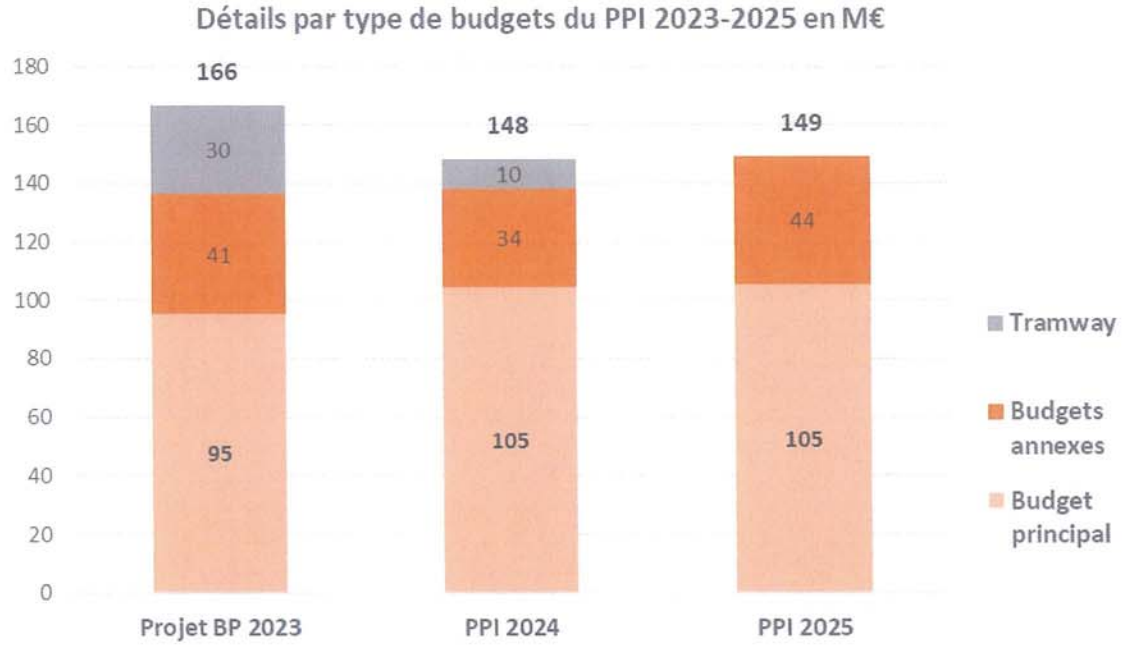

En complément, le document détaillé ci-dessous présente pour le budget principal et les budgets annexes la programmation des **principales opérations à venir :**

Libellé opération	Projet BP2023	PPI 2024	PPI 2025	Total
Voirie / eaux pluviales	18 865 000	26 750 000	25 450 000	71 065 000
Territoire Intelligent	18 281 500	15 500 000	15 500 000	49 281 500
Habitat / logement / ZAC Habitat	12 750 000	14 727 998	13 024 000	40 501 998
NPRU	5 265 600	8 750 000	7 720 000	21 735 600
ZAC d'intérêt communautaire	8 512 400	4 540 000	2 940 000	15 992 400
Réserves foncières	7 639 270	3 500 000	3 500 000	14 639 270
Constructions scolaires	714 697	4 100 000	4 100 000	8 914 697
Enseignement Supérieur et Recherche	2 194 400	3 305 000	2 378 000	7 877 400
Plan Vélo	1 661 000	3 000 000	3 000 000	7 661 000
Moyens informatiques	2 730 000	2 085 000	2 085 000	6 900 000
Sous-Total principales opérations - Budget principal	**78 613 867**	**86 257 998**	**79 697 000**	**244 568 865**
% du PPI (hors dette)	**83%**	**83%**	**76%**	**80%**

Tramway - Lignes B et C	30 193 000	10 000 000	0	40 193 000
Assainissement - Réseaux de collecte des eaux usées	8 015 000	7 500 000	7 500 000	23 015 000
Eau - Réseaux de distribution d'eau potable	5 750 000	5 500 000	5 500 000	16 750 000
Transports urbains - Matériel roulant	2 850 000	600 000	6 858 000	10 308 000
Eau - Production et stockage	2 492 000	1 828 000	2 630 000	6 950 000
Assainissement - Construction/Extension de STEP	2 600 000	1 350 000	1 950 000	5 900 000
Déchets - Matériel pour la Collecte des ordures ménagères	1 500 000	2 000 000	2 000 000	5 500 000
Déchets - Travaux dans les déchetteries	400 000	1 120 000	3 690 000	5 210 000
Déchets - Véhicules	1 560 000	1 370 000	750 000	3 680 000
Transports - Equipements embarqués	2 042 000	300 000	300 000	2 642 000
Sous-Total principales opérations - Budgets annexes	**57 402 000**	**31 568 000**	**31 178 000**	**120 148 000**
% du PPI (hors dette)	**81%**	**72%**	**72%**	**76%**

Total principales opérations - Budget général et budgets annexes	**136 015 867**	**117 825 998**	**110 875 000**	**364 716 865**
TOTAL PPI Budget Général	**166 159 767**	**148 112 488**	**148 958 785**	**463 231 040**
% du PPI (hors dette)	**82%**	**80%**	**74%**	**79%**

La programmation exhaustive et détaillée du PPI pour le budget principal et les budgets annexes est annexée à la présente délibération.

3 - Les orientations du projet de BP 2023

a) Les principales projections 2023

Pour cet exercice budgétaire 2023, les grands équilibres financiers sont globalement préservés dans un contexte marqué par de fortes zones d'incertitudes.

Les marges de manœuvre financière de la collectivité se réduisent fortement et se traduisent par :

- un niveau d'**épargne brute** en forte baisse projeté à hauteur de 62,7 M€ pour 2023,
- un **niveau d'investissement** toujours soutenu d'environ **167 M€,**
- un **recours à l'emprunt en baisse** et à maîtriser dans un contexte de hausse des taux d'intérêt. *A noter que le montant de l'emprunt sera ajusté au moment du budget supplémentaire 2023 sur la base des résultats 2022.*

Budget général (hors budget lotissements économiques) - En million d'€

	BP 2022		BP 2023		Evolutions en % BP 2022 / BP 2023		Evolutions en M€ BP 2022 / BP 2023	
	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Rec.	Dép.	Rec.	Dép.
Fonctionnement	355,6	269,5	377,2	300,3	6,1%	11,4%	21,6	30,8
Intérêts de la dette		11,9		14,2		19,3%		2,3
Epargne brute	**74,1**		**62,7**		-15,4%		-11,4	
Capital de la dette		30,1		31,1		3,4%		1,0
Epargne nette	**44,1**		**31,6**		-28,3%		-12,5	
	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Rec.	Dép.	Rec.	Dép.
Investissement		197,6		167,1		-15,4%		-30,5
Emprunt	84,6		73,0		-13,7%		-11,6	
Recettes	69,0		62,4		-9,6%		-6,6	

Méthodologie :
Comme tous les ans, seules sont présentées les dépenses et les recettes réelles, les opérations dites d'ordre s'équilibrant entre elles et correspondant à des mécanismes purement comptables. De la même manière, les écritures réelles liées à la souscription d'un emprunt offrant des possibilités d'une ligne de trésorerie (OCLT – ouverture de crédits long terme) ne seront pas reprises dans le rapport. Enfin, les dépenses et recettes exceptionnelles (y compris les produits de cession) ne font pas l'objet d'un retraitement spécifique.

b) La balance générale du budget 2023

Pour détailler ces éléments par budget, la balance générale du budget pour 2023 - *avant reprise des résultats* - s'équilibre comme suit :

Balance Générale Projet de BP 2023 ALM

(Hors budget annexe Lotissements Economiques)

(en milliers d'Euros)

Fonctionnement	Budget Principal	Budget Eau	Budget Assainissement	Budget Déchets	Budget Aéroport	Budget Transports	Budget Réseaux de chaleur	Total BP 2023	Total BP 2022	Ecart en K€	Ecart en %
Recettes	168 534	32 129	30 011	39 807	765	104 439	1 554	377 239	355 591	*21 648*	*6,1%*
Dépenses	142 741	22 378	18 529	33 156	664	82 377	475	300 320	269 502	*30 818*	*11,4%*
Epargne de gestion	25 793	9 751	11 482	6 651	101	22 062	1 079	76 919	86 089	*-9 170*	*-10,7%*
Annuité (C + I)	17 178	2 276	1 906	1 290	0	21 835	801	45 286	42 018	*3 268*	*7,8%*
Epargne nette	8 615	7 475	9 576	5 361	101	227	278	31 633	44 071	*-12 438*	*-28,2%*
Investissement											
Dépenses Equipement	95 891	11 161	14 289	6 173	170	38 482	885	167 051	197 649	*-30 598*	*-15,5%*
TOTAL DEPENSES	95 891	11 161	14 289	6 173	170	38 482	885	167 051	197 649	*-30 598*	*-15,5%*
Recettes d'investissement (cessions incluses)	42 178	410	4 713	300	15	14 475	280	62 371	68 969	*-6 598*	*-9,6%*
Emprunts	45 098	3 276	0	512	54	23 780	327	73 047	84 609	*-11 562*	*-13,7%*
Epargne nette	8 615	7 475	9 576	5 361	101	227	278	31 633	44 071	*-12 438*	*-28,2%*
TOTAL RECETTES	95 891	11 161	14 289	6 173	170	38 482	885	167 051	197 649	*-30 598*	*-15,5%*

c) Résultats 2022

Les résultats 2022 seront repris après le vote du compte administratif 2022. Le résultat global de clôture devrait être bien en deçà de celui de 2021. En fonction des niveaux définitifs atteints, le recours à l'emprunt présenté au BP sera diminué lors du Budget Supplémentaire.

d) Les recettes de fonctionnement : structure et évolution

➢ Structure des principales ressources de fonctionnement (en M€)

La répartition des recettes de fonctionnement de la Communauté Urbaine montre une **répartition équilibrée entre fiscalité, dotations et produits des services**. Cette ventilation est un gage de sécurité pour le financement de notre collectivité.

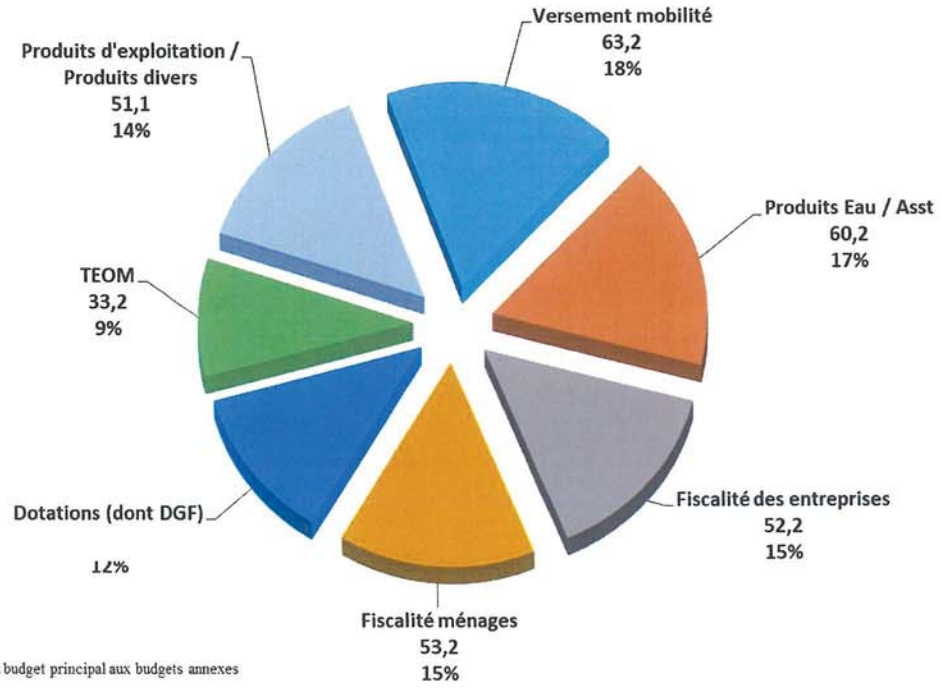

Hors participations du budget principal aux budgets annexes

- **Hypothèses d'évolution des principales recettes du budget général**

Au global, les recettes de fonctionnement consolidées (hors éléments exceptionnels pris en 2022 pour un montant de 6,4 M€) sont en hausse de + 8 % (+ 28,1 M €). Cette évolution concerne globalement l'ensemble des postes de recettes et s'explique notamment par :

- la progression des produits de fiscalité (sans hausse de taux) avec une évolution anticipée des produits de + 3,5 % pour la fiscalité ménages et + 2,9 % pour la fiscalité des entreprises,
- la hausse des recettes d'exploitation sur les budgets annexes eau, assainissement, transport et déchets pour un montant proche de 10 M€,
- l'augmentation du montant de la participation du budget principal au budget transport de 8,8 M€ pour équilibrer ce budget annexe à ce stade.

Recettes				
	BP 2022	BP 2023	Ecart 2022/2023	Evol. %
Versement mobilité	**58 700**	**63 200**	4 500	7,7%
Fiscalité ménages	***51 340***	***53 157***	1 817	3,5%
Fiscalité des entreprises	***50 750***	***52 214***	1 464	2,9%
Produits Eau /Asst	***56 284***	***60 181***	3 897	6,9%
Dotations, subventions, participations	**42 333**	**43 162**	829	2,0%
TEOM	**31 320**	**33 226**	1 906	6,1%
Particip. du Budget principal aux budgets annexes	**12 142**	**20 992**	8 850	72,9%
Produits d'exploitation/produits divers	**46 269**	**51 107**	4 838	10,5%
Sous-total hors éléments exceptionnels en 2022	**349 138**	**377 239**	28 101	8,0%
Eléments exceptionnels 2022 reprise de provision et centre de vaccination	**6 453**	**0**	-	-
Sous total	***355 591***	***377 239***	*21 648*	6,1%

Versement mobilité

Compte tenu du contexte économique et sanitaire, la prudence avait conduit la collectivité à inscrire lors du BP 2022 un niveau de versement transport de 58,7 M€. Les estimations sur le projet de compte administratif 2022 (faisant apparaître un niveau de recettes très supérieur) nous amènent à ajuster la projection 2023 à 63,2 M€, preuve du dynamisme de l'emploi sur notre territoire.

Fiscalité ménages et entreprises

Au préalable, il convient de préciser que les projections de produit fiscal 2023 sont un plancher. Elles pourront être ajustées au moment du budget primitif en fonction des dernières informations communiquées par les services fiscaux sur ce début d'année 2023.

Le produit fiscal représente un peu moins d'1/3 des recettes de la collectivité pour 2023. Ce produit comprend :

- pour la fiscalité ménages : la TVA (en compensation de la taxe d'habitation), les taxes sur le foncier bâti et non bâti ainsi que la taxe d'habitation sur les résidences secondaires,
- pour la fiscalité entreprises : la cotisation foncière des entreprises (CFE), la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE), la taxe sur les surfaces commerciales (TASCOM) et les impositions sur les entreprises de réseaux (IFER).

Pour la fiscalité ménages, les hypothèses retenues pour déterminer l'estimation du produit fiscal 2023 correspondent à une revalorisation des bases notifiées pour les locaux d'habitation à hauteur de l'évolution de l'Indice des Prix à la Consommation Harmonisée (IPCH) de novembre 2021 à novembre 2022 (7,1 % conformément aux dispositions retenues dans la loi de finances 2023).

Pour la fiscalité entreprises, les prévisions de Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) et de Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE) sont basées sur les dernières notifications fournies par le Ministère des Finances, lesquelles sont supérieures au produit notifié en 2022 (46,1 M€ contre 45,5 M€). La CFE a ainsi été projetée au projet de BP 2023 à 23,9 M€ et la CVAE à hauteur de 22,9 M€.

L'annonce de la suppression progressive en 2023 et 2024 de la CVAE conduira la collectivité à percevoir des compensations en lieu et place de la recette de CVAE. Dans l'attente des présentations des modalités de compensation, la présentation habituelle de cette recette a été retenue pour le BP 2023.

Ces bons niveaux témoignent de la dynamique économique de notre territoire qui résulte des nombreuses implantations d'entreprises au cours du dernier mandat notamment.

Le niveau de la taxe sur les surfaces commerciales (TASCOM pour 4 M€) et des impositions sur les entreprises de réseaux (IFER pour 1,3 M€) a été projeté sur le projet de BP 2023 au niveau des réalisations 2022.

Le graphique suivant illustre l'évolution de ces produits depuis 2014 :

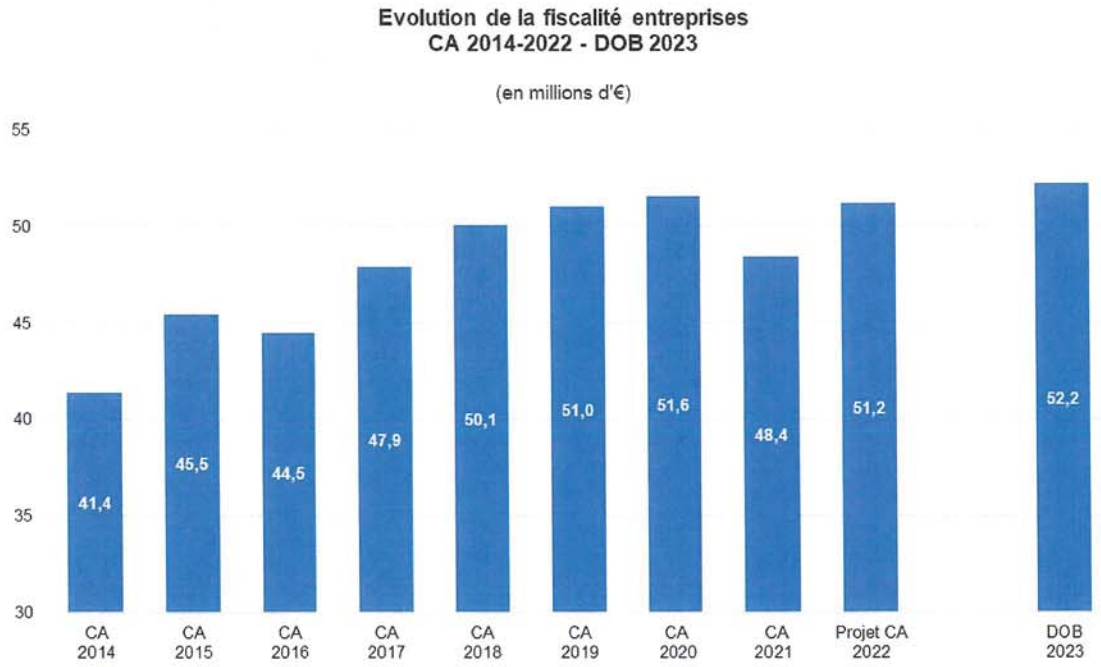

Produits eau et assainissement

Les prévisions de ces produits d'exploitation sont en hausse de + 3,9 M€ de BP à BP. Cette augmentation intègre la prévision d'une revalorisation tarifaire de 3,5 % sur les redevances et abonnements des usagers, en compensation de la hausse des charges de fonctionnement impactées notamment par le contexte inflationniste (+15 % sur les dépenses de BP à BP projeté sur ces deux budgets).

Dotation globale de fonctionnement (DGF)

La DGF, principale dotation des collectivités locales, a été ponctionnée entre 2013 et 2017 du montant de la Contribution au Redressement des Finances Publiques. Même si la loi de Finances pour 2023 prévoit un abondement de 320 M€ de l'enveloppe nationale, le projet de BP 2023 reprend de manière prudente (dans l'attente des notifications) le montant de la dotation notifiée en 2022 ajustée à la baisse du fait de la traditionnelle diminution de la part « dotation de compensation » de la DGF.

Taxe d'enlèvement des Ordures Ménagères

Le produit de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères est ajusté à hauteur de 33,2 M€ pour 2023. Ce montant revu à la hausse correspond au produit notifié en 2022 (31,3 M€) revalorisé du coefficient de revalorisation annuelle des valeurs locatives des locaux d'habitation.

Autres produits d'exploitation

Concernant les autres produits d'exploitation, ils représentent 51,1 M€. Il s'agit en grande partie des remboursements des frais de mutualisation et de la participation des budgets annexes aux frais de structure, des recettes de trafic du budget annexe transport, et des recettes issues des collectes sélectives et des déchetteries du budget annexe déchet. Les évolutions de ces deux dernières recettes sont projetées en forte hausse par rapport au BP 2022 (+2,7 M€ pour les recettes DSP transport et +1,2 M€ pour les déchets) et sont les principaux facteurs d'évolution de cette rubrique (+ 4,8 M€ au total entre les deux BP).

A noter : les prévisions de recettes exceptionnelles de ce projet de BP 2023 ont été revues à la baisse (- 6,4 M€) en raison d'éléments portés par le BP 2022 (reprise de provision COVID, participation financière à la mise en place de centres de vaccination) qui n'ont pas été reconduits en 2023.

e) Les dépenses de fonctionnement : structure et évolution

➢ **Structure des dépenses de fonctionnement (en M€)**, hors participations du budget principal aux budgets annexes

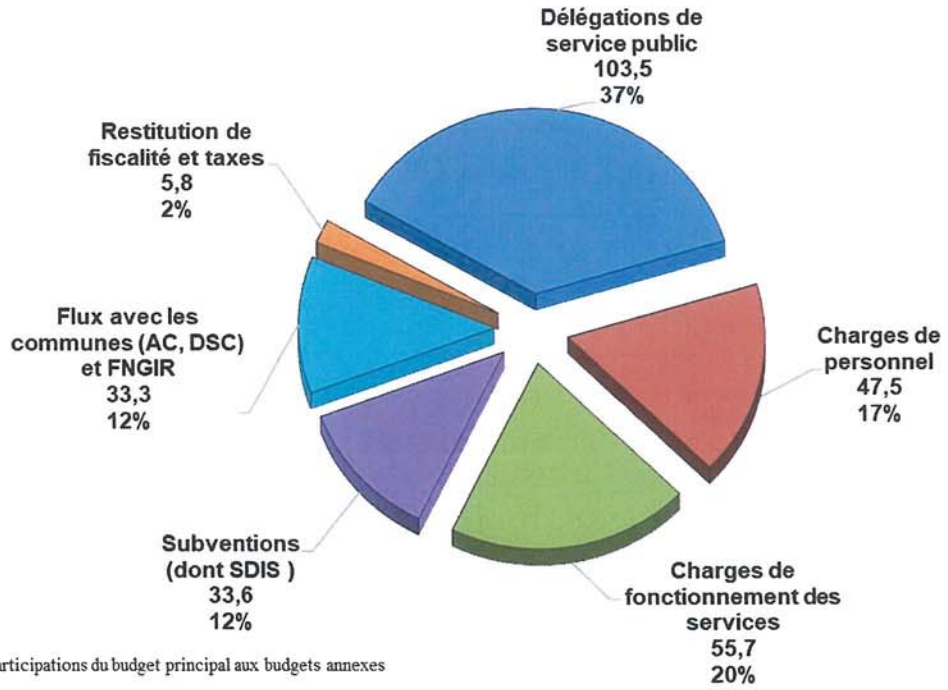

Hors participations du budget principal aux budgets annexes

- **Hypothèses d'évolution des principales dépenses du budget général**

Les dépenses de fonctionnement consolidées **progressent de + 13,5%** (hors dette et éléments exceptionnels intervenus en 2022 relatifs au contentieux Thomson et à la mise en place de centres de vaccination) en se répartissant de la manière suivante :

Dépenses				
	BP 2022	BP 2023	Ecart 2022/2023	Evol. %
Personnel	45 413	47 454	2 041	4,5%
DSP / contrats d'exploitation	83 326	103 538	20 212	24,3%
Flux avec les communes (AC, DSC) et FNGIR	34 063	33 269	-794	-2,3%
Restitution de fiscalité	5 926	5 755	-171	-2,9%
SDIS	14 471	15 436	965	6,7%
Subvention de fonctionnement	17 056	18 200	1 144	6,7%
Particip. du Budget principal aux budgets annexes	12 142	20 992	8 850	72,9%
Fonctionnement des services / Autres dépenses	52 152	55 676	3 524	6,8%
Sous-total hors éléments exceptionnels en 2022	264 549	300 320	35 771	13,5%
Eléments exceptionnels 2022 Contentieux Thomson et centre de vaccination	4 953	0	-	-
Sous total	*269 502*	*300 320*	*30 818*	11,4%

Le budget 2023 subit des contraintes fortes sur les dépenses de fonctionnement avec :

- l'inflation (notamment sur l'énergie) et ses répercussions sur les révisions de prix prévues dans les différents contrats publics,
- la revalorisation du point d'indice et des évolutions réglementaires sur les dépenses de personnel.

Dépenses de personnel

Les projections 2023 par rapport au BP 2022 font état pour l'ensemble des budgets d'une hausse de + 4,5 % (après + 3,4 % entre les BP 2022 et 2021). Cette évolution globale des dépenses au chapitre 012 concerne l'ensemble des budgets, à l'exception du budget annexe transport.

En ce qui concerne **le budget principal**, il est projeté une évolution de + 4,2 % par rapport au BP 2022. Cette évolution est liée principalement à l'impact de l'augmentation de la valeur du point d'indice de 3,5 %, aux mesures réglementaires de revalorisation salariale (revalorisation des carrières et des rémunérations des agents de catégorie C, alignement du traitement minimum sur le SMIC) et au Glissement Vieillesse Technicité. L'augmentation sur les charges de personnel comprend également des mesures en faveur du pouvoir d'achat des agents (hausse du montant unitaire des tickets-restaurant, revalorisation de la participation de la collectivité aux mutuelles santé et de prévoyance, harmonisation des régimes indemnitaires des agents de catégorie C notamment).

L'évolution des budgets annexes **Eau et Assainissement** de + 6,6 % par rapport aux crédits ouverts en 2022 correspond essentiellement à des évolutions réglementaires et à l'impact de la variation des effectifs en 2023.

Pour le budget **Déchets et le budget Transports**, les évolutions de BP à BP sont respectivement de + 3,8 % pour le premier et de – 12,4 % pour le second. Ces projections pour le BP 2023 sont proposées afin d'être au plus près des évolutions prévues sur les effectifs.

La politique Ressources Humaines se fonde sur une démarche prospective, qui vise à anticiper pour mieux les accompagner les transformations organisationnelles qui permettent d'adapter le service public aux besoins des habitants du territoire d'ALM. Il s'agit de rechercher en permanence la meilleure adéquation possible entre le niveau de service à rendre avec les effectifs et les compétences nécessaires.

Pour accompagner ces mutations, la politique RH se construit autour d'axes forts que sont :

- La maîtrise de la masse salariale par la recherche d'une plus grande efficience des organisations,
- La mutualisation sous différentes formes des prestations, des services, et des moyens,
- La construction collaborative d'un projet managérial mobilisateur,
- L'appui aux managers et aux agents dans la conduite des projets de transformation des prestations et des organisations,
- La priorité donnée à la mobilité interne,
- L'accompagnement des parcours professionnels par le développement de dispositifs innovants,
- Le développement des compétences et l'accompagnement du changement,
- L'appui à la conception d'environnement et de conditions de travail de qualité préservant la santé des agents,
- Un dialogue social dynamique et régulier.

Délégations de service public et contrats d'exploitation

Les dépenses de cette catégorie représentent 103,5 M€ pour le projet de BP 2023 soit 34 % du total des dépenses de fonctionnement. La délégation de service public pour le transport de voyageurs (78,3 M€ en 2023) en représente les trois quarts comme illustré par le tableau ci-dessous. **Le montant des crédits affectés à cette DSP Transport est projeté en forte hausse de + 16 M€, soit + 26 % de BP à BP. Cet effort exceptionnel concrétise notamment le développement de l'offre de service (+ 4 M€) et les revalorisations associées aux indices de révision de la DSP (+ 12 M€ dont notamment ceux basés sur les coûts de l'énergie).**

en K€	BP 2022	BP 2023	Ecart en K€ entre 2022 et 2023
Transports	62 372	78 300	15 928
Autres budgets	20 954	25 238	4 284
TOTAL	**83 326**	**103 538**	**20 212**

Dotations : Dotations aux communes (Dotation de Solidarité Communautaire et Attribution de Compensation) et FNGIR (reversement lié à la réforme de la taxe professionnelle)

Ce poste comprend à la fois la Dotation de Solidarité Communautaire (DSC) et les Attributions de Compensation (AC). La première est stable par rapport au BP 2022 et s'établit à 11,4 M€ suite aux orientations du pacte financier et fiscal. L'enveloppe de la seconde diminue de - 1 M€ par rapport à 2022 pour se situer à 15,2 M€. Cette évolution fait suite au processus d'actualisation des calculs d'AC mis en œuvre sur la compétence voirie et eaux pluviales et aux transferts programmés au 1er janvier 2023 (Lac de Maine et Angers Nantes Opéra).

Le FNGIR est également anticipé avec le même montant que le BP 2022 à 5,6 M€.

Restitution de fiscalité

Ce poste de 5,7 M€ comprend notamment les reversements des redevances eau et assainissement à l'Agence de l'Eau équilibrées en dépenses et en recettes et les remboursements de fiscalité prévus par la DSP pour le transport de voyageurs.

SDIS, subventions et participation aux budgets annexes

Le poste subvention est projeté en nette hausse de + 6,7 % avec une progression d'1 M€ sur la contribution allouée au SDIS (participation de 15,4 M€ projetée pour 2023).

L'augmentation de + 73 % sur la partie participations aux budgets annexes (+ 8,8 M€) correspond à la hausse de la contribution financière du budget principal au budget annexe transport afin de maintenir l'équilibre de ce budget annexe.

Frais de fonctionnement des services

Les frais de fonctionnement des services représentent environ 18,5 % des dépenses de fonctionnement totales du budget. Ces frais correspondent aux charges à caractère général portées par chacun des budgets (eau, électricité, fournitures de voirie, téléphonie, informatique, assurances...).

A périmètre constant (soit après retraitement des mesures exceptionnelles votées en 2022 pour un montant global d'environ 5 M€), ces charges, particulièrement impactées par la hausse des prix, évoluent de + 6,8 % entre les deux BP soit quasiment le niveau d'inflation.

f) Des niveaux d'épargne en baisse

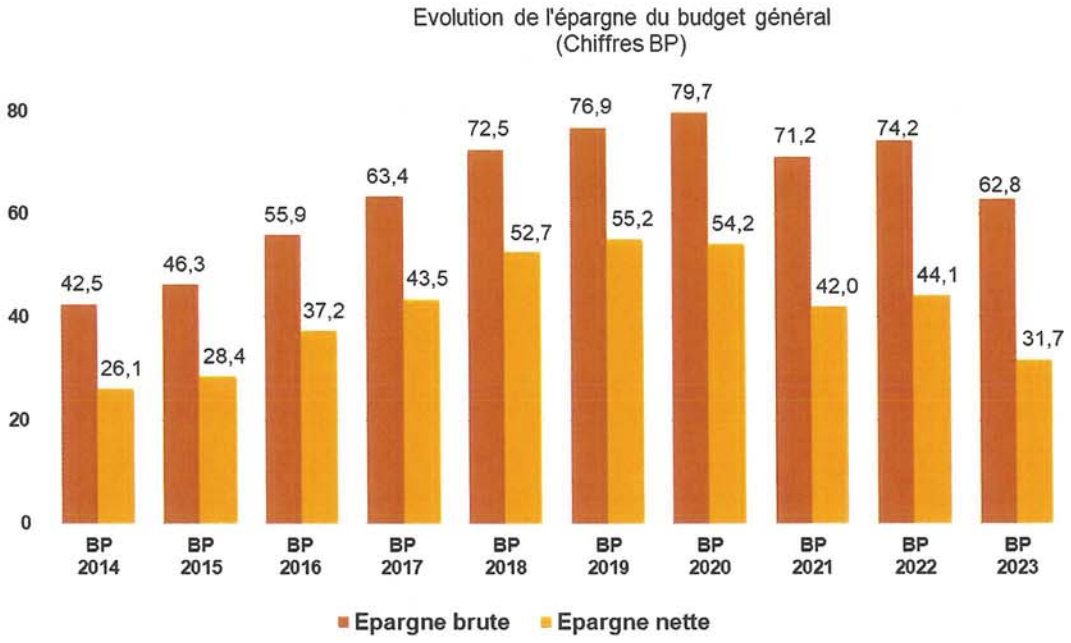

	BP 2022	BP 2023	Ecart 2022/2023	Evol %
Epargne de gestion	**86 089**	**76 919**	**-9 170**	**-10,7%**
Intérêts	11 945	14 191	2 246	18,8%
Epargne brute	**74 144**	**62 728**	**-11 416**	**-15,4%**
Capital	*30 073*	*31 095*	1 022	3,4%
Epargne nette	**44 071**	**31 633**	**-12 438**	**-28,2%**

Conséquence d'une hausse des dépenses de fonctionnement impactées par une inflation record, l'épargne de gestion est en baisse de -10,7 % par rapport au BP 2022. L'épargne brute diminue de - 15,4 % en raison d'une remontée des intérêts de la dette et des frais financiers associés.

L'épargne nette est également en diminution sous l'effet des nouveaux remboursements en capital de la dette (notamment les emprunts liés au budget transport pour les lignes B et C du tramway).

Ces tensions sur les niveaux d'épargne réduisent les marges de manœuvre de la collectivité à court et moyen terme. Ces niveaux nécessiteront d'être stabilisés sur le prochains exercices budgétaires pour permettre de garantir le financement des opérations d'investissement projetées pour la période 2023 – 2026.

g) Les principaux projets d'investissement 2023 et leur financement

- **Les dépenses d'investissement**

Les dépenses d'investissement sont estimées à près de 167 M€ en 2022. Elles se répartissent en 95,9 M€ pour le budget principal et 71,1 M€ consacrés aux budgets annexes (dont 30 M€ pour le tramway). En préalable à la présentation habituelle et thématique des principales opérations d'investissement pour 2023, **il est utile de rappeler la place prépondérante dans ces orientations budgétaires de la politique de transition écologique : 100 M€ d'investissement soit 60 % du budget**.

Sans être exhaustif, les illustrations ci-dessous matérialisent cette politique transversale sur chaque budget :

- **Budget transports** : lignes B et C du tramway, migration des bus au bioGNc,

- **Budget principal** : rénovation thermique des bâtiments *(plan de maîtrise de l'énergie des bâtiments, programme Mieux chez moi,...)*, territoire intelligent pour accélérer la transition écologique *(notamment sur l'éclairage public et le suivi hydrique des jardins)*, plan vélo *(aide à l'achat, infrastructures cyclables)*, boucles vertes, PLUi prenant en compte les objectifs du plan climat, schéma directeur des paysages angevins, plan de protection du bruit dans l'environnement, entretien et balisage des sentiers de randonnées, plan de gestion ENS/ONF, acquisition de véhicules électriques, développement des transports en commun et des mobilités douces, travaux de désimperméabilisation sur la voirie et l'aménagement urbain etc…

- **Budgets eau et assainissement** : plan de gestion de la ressource en eau, schéma directeur des eaux usées, méthanisation depuis la STEP de la Baumette, plan de gestion des boues *(site de la Baumette)*, construction et extension de STEP,

- **Budget déchets** : contrat d'objectifs déchets sur l'économie circulaire, bennes à hydrogène, objectif de 48 % des déchets en déchèteries valorisés, cible de 93 % des ordures ménagères valorisées et de 100 % de collecte sélective valorisée, prévention de la réduction à la source,

- **Budget réseaux de chaleur** : bois énergie et cogénération avec notamment Biowatts.

Dépenses				
	BP 2022	**BP 2023**	**Ecart** 2022/2023	**Evol. %**
Dépenses d'équipement				
dont budget principal	*91 544*	*95 891*	*4 347*	4,7%
dont budget annexe Eau	*11 000*	*11 161*	*161*	1,5%
dont budget annexe Assainissement	*12 000*	*14 289*	*2 289*	19,1%
dont budget annexe Déchets	*5 979*	*6 173*	*194*	3,2%
dont budget annexe Aéroport	*130*	*170*	*40*	30,8%
dont budget annexe Transports	*76 000*	*38 482*	*-37 518*	-49,4%
dont budget annexe Réseaux de chaleur	*997*	*885*	*-112*	-11,2%
Total	***197 649***	***167 051***	***-30 598***	-15,5%

- **Le budget principal**

Les crédits d'investissement s'élèvent en 2023 à **95,9 M€** et se répartissent principalement entre :

- Une politique pour le logement et l'habitat ambitieuse avec **20,4 M€,** dont 8,7 M€ pour les aides au logement, 7,6 M€ pour la politique de réserves foncières et 4 M€ pour les ZAC habitat,
- Les réalisations du projet Territoire Intelligent avec **18,3 M€,** productives d'économies en cours et à venir,
- La voirie et les eaux pluviales pour **18,9 M€**,
- Le développement économique et le tourisme qui représente **3,4 M€**.

- **Les budgets annexes**

Les **71,1 M€** consacrés aux budgets annexes se décomposent quant à eux de la manière suivante :

- les budgets eau et assainissement continuent à investir de façon soutenue dans la rénovation des réseaux et des STEP avec plus de **25 M€** d'investissements prévus pour 2023,
- le budget déchets avec **6 M€** permet notamment des travaux dans les déchetteries et le renouvellement des véhicules.
- enfin, le budget transports intègre les dépenses liées aux lignes B et C du tramway pour **30 M€** et les autres dépenses liées aux transports urbains pour **8,2 M€.**

- **Les recettes d'investissement**

Recettes				
	BP 2022	**BP 2023**	Ecart 2022/2023	Evol. %
Epargne nette	**44 071**	**31 633**	-12 438	-28,2%
FCTVA et fonds divers	**24 475**	**19 916**	-4 559	-18,6%
Subventions et autres	**22 984**	**28 650**	5 666	24,7%
Avances ZAC et autres immobilisations financières	**5 510**	**8 640**	3 130	56,8%
Cessions	**16 000**	**5 165**	-10 835	-67,7%
Emprunts provisoires / recettes d'équilibre	**84 609**	**73 047**	-11 562	-13,7%
Total	***197 649***	***167 051***	*-30 598*	-15,5%

FCTVA et fonds divers

La baisse du produit de cette rubrique de - 4,6 M€ est liée la moindre perception de TVA programmée en 2023 pour le tramway (baisse cohérente avec un volume de travaux moindre en 2023 sur ce projet).

Les fonds divers comprennent notamment les recettes perçues au titre de la taxe d'aménagement dont le montant est stable entre 2022 et 2023 (3,7 M€).

Subventions et autres

Ce poste, en progression de 25 % par rapport à 2022, est principalement constitué des subventions d'investissement, des aides à la pierre et des amendes de polices.
Les principales évolutions concernent la hausse des subventions à percevoir en 2023 notamment pour les lignes B et C du tramway (+2,6 M€ attendus par rapport à 2022).

Avances ZAC et Cessions

Les remboursements d'avances versées dans le cadre des opérations d'aménagement de ZAC réalisées par notre aménageur sont en hausse par rapport à 2022 (+1,7 M€). Concernant les cessions, le programme 2023 intègre une estimation de diverses ventes de réserves foncières communales, communautaires ou économiques pour un total de 5,2 M€. Pour mémoire, le BP 2022 intégrait la cession liée au dossier Thomson pour 10 M€.

h) Dette : un encours 2023 croissant pour le financement du tramway

L'année 2022 est marquée par **une augmentation de l'encours de dette de +15 M€ exclusivement liée au financement des lignes B et C du tramway**. Ainsi au 01/01/2023, **l'encours de la dette atteint 556,8 M€ et devrait être d'environ 590 M€ au 01/01/2024 comme annoncé lors du DOB 2022.**

Parallèlement à cette projection, la collectivité peut s'appuyer sur des points forts :

- Malgré le contexte exceptionnel, le maintien d'une capacité de désendettement sous les 10 ans grâce à des niveaux d'épargne satisfaisants,
- la maîtrise de notre encours de dette hors tramway sur la période 2014-2023 (- 20,3 M€),
- la contractualisation de la très grande majorité des derniers financements tramway à taux fixe avant la récente remontée des taux,
- La réduction significative de notre volume de dette à risque qui atteint désormais 66,5 M€ soit 12 % de l'encours (contre 148 M€ et 38,9 % en 2014 soit un risque très largement diminué).

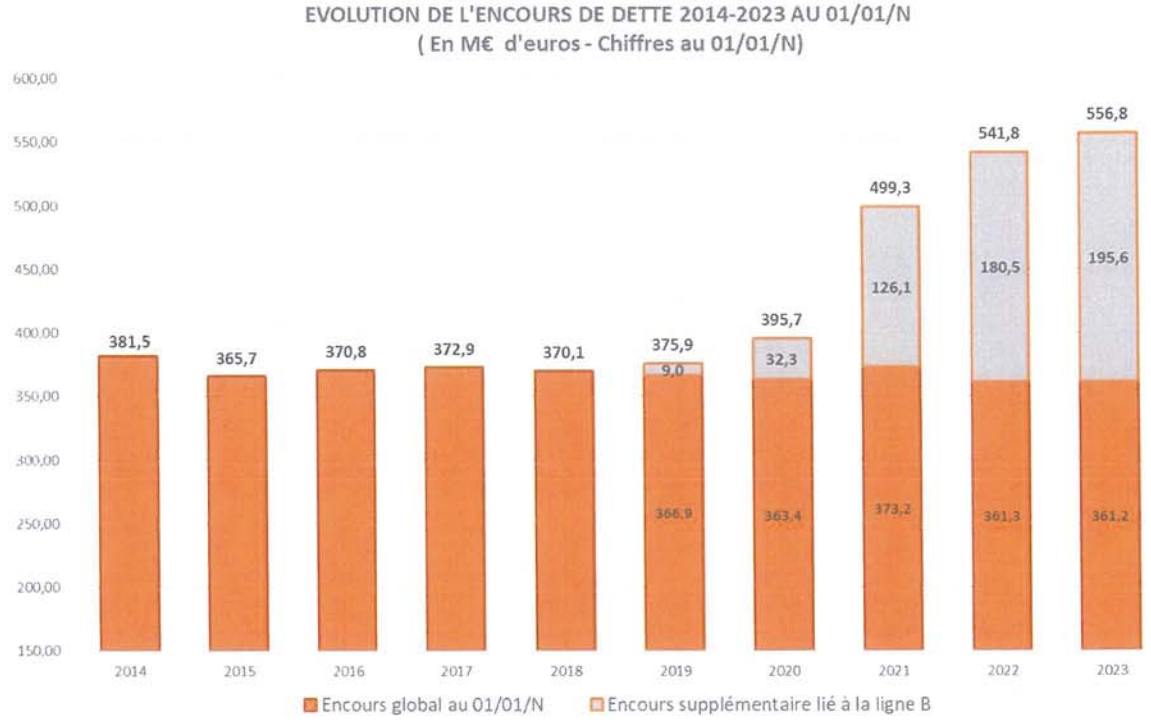

Méthodologie : les montants de ce graphique intègrent les 16 M€ de dette qui ont été transférés sur la période 2015-2020 suite au passage en Communauté Urbaine (prise de compétence réseaux de chaleur ou dissolution de syndicats)

Dette sécurisée : la part de la dette à risque en diminution constante et un financement des lignes B et C 100 % à taux fixe

La part de la dette à risque en diminution constante

Pour rappel, le volume des prêts à risque était en début de mandat de 148 M€ et atteint les 66,5 M€ au 1er janvier 2023. **En 9 ans, la part des emprunts à risque a diminué de 70 %**

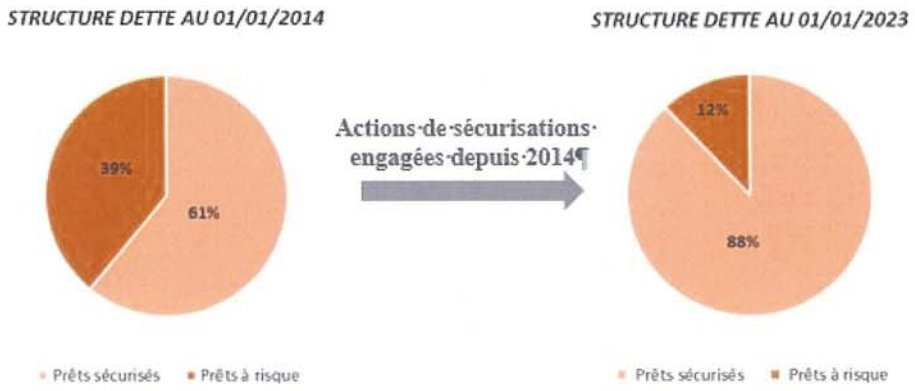

Malgré cette forte sécurisation de notre encours et le renouvellement du fonds de soutien, les index auxquels nous sommes principalement exposés nécessitent une vigilance (la parité dollar/franc suisse - USD/CHF - notamment) et pourraient générer des frais financiers supplémentaires. Des prévisions budgétaires prudentielles sont d'ores et déjà intégrées dans le projet de BP 2023.

La présentation de la dette d'ALM fait l'objet d'un rapport spécifique annexé au présent rapport afin de délivrer une information complète sur les caractéristiques et le suivi de notre encours de dette.

Un financement des lignes B et C à taux fixe

Au total au 1er janvier 2023, près de 229 M€ d'emprunts ont été mobilisés pour cet équipement. Ces 16 contrats ont été signés uniquement à taux fixe et dans des conditions de marché extrêmement favorables au regard de la courbe des taux longs depuis 2014. Le taux fixe moyen associé est de 1,07 % et permet de valider économiquement le choix de décaler le début des travaux des lignes B et C. En effet, le financement de ce projet va coûter 30 à 40 M€ de moins que le même projet financé sur la période 2015-2017.

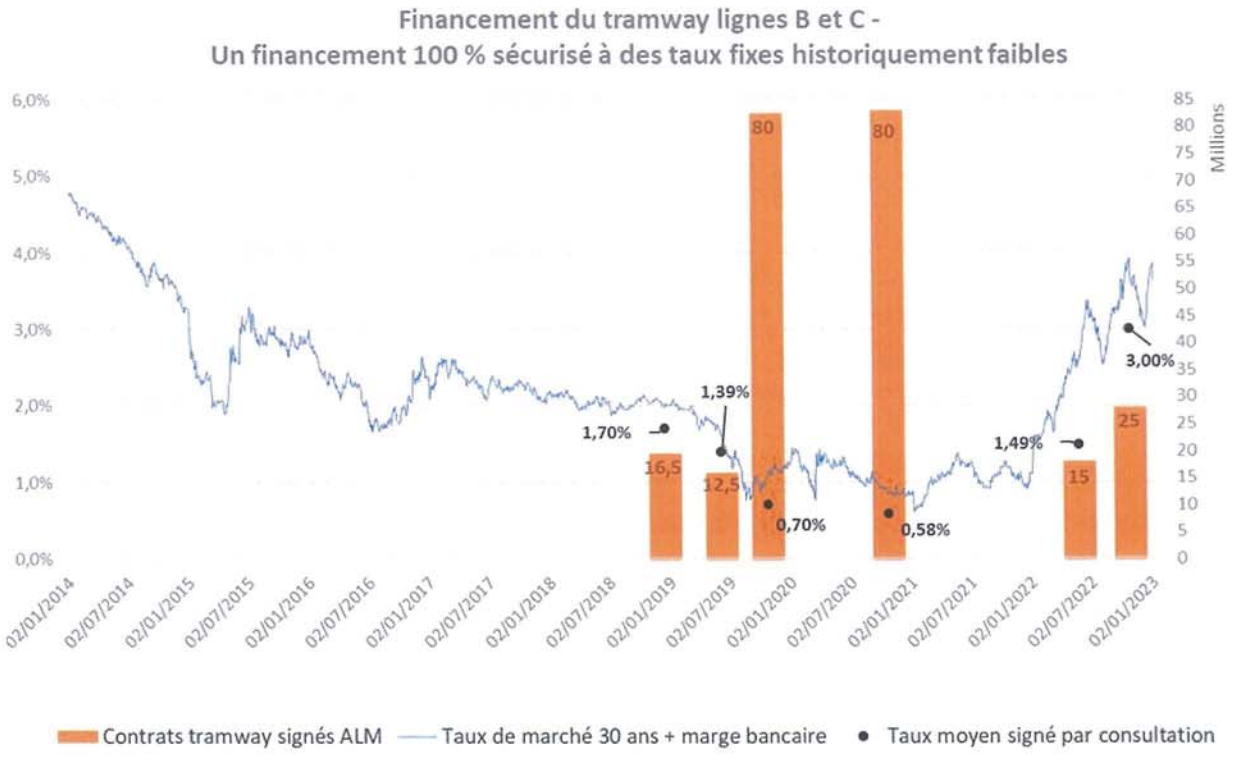

La dette par habitant 2023

Dans la continuité de ces éléments, **l'encours de dette par habitant se situe à 1 780 € / hbt**. Cette augmentation est liée exclusivement à la dette finançant les lignes B et C du tramway. **Hors budget annexe transport la dette par habitant est de 733 €/ hbt.**

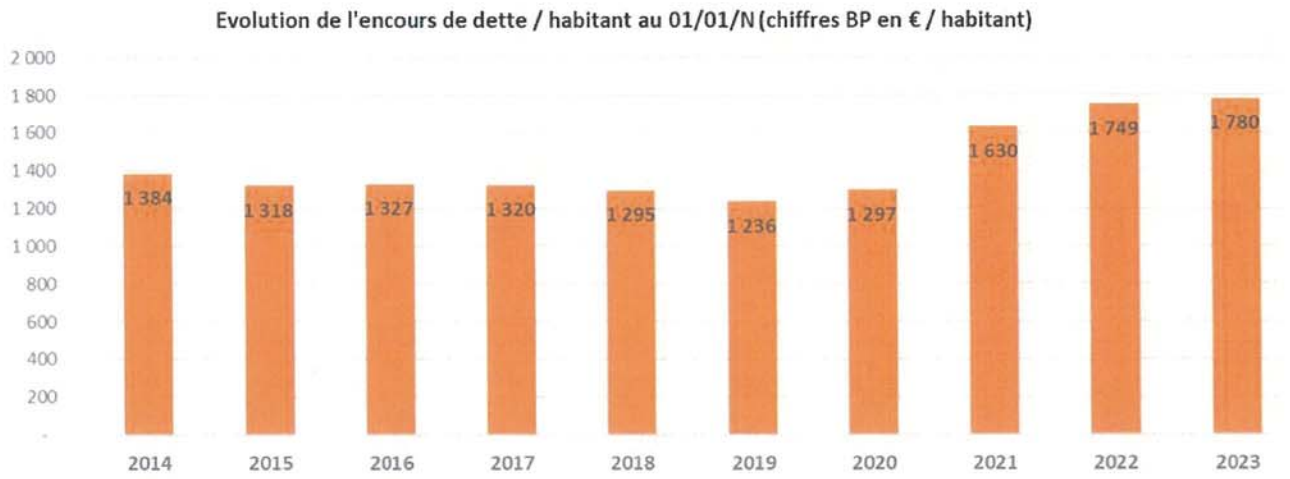

Méthodologie : Encours de dette au 01/01/N divisé par la dernière population DGF connue (N-1)

Une capacité de désendettement (chiffres BP) prévue à 8,9 ans en 2023

La capacité de désendettement détermine le nombre d'années nécessaires au remboursement complet de la dette si la collectivité y consacrait la totalité de son épargne brute (recettes réelles de fonctionnement moins dépenses réelles de fonctionnement).

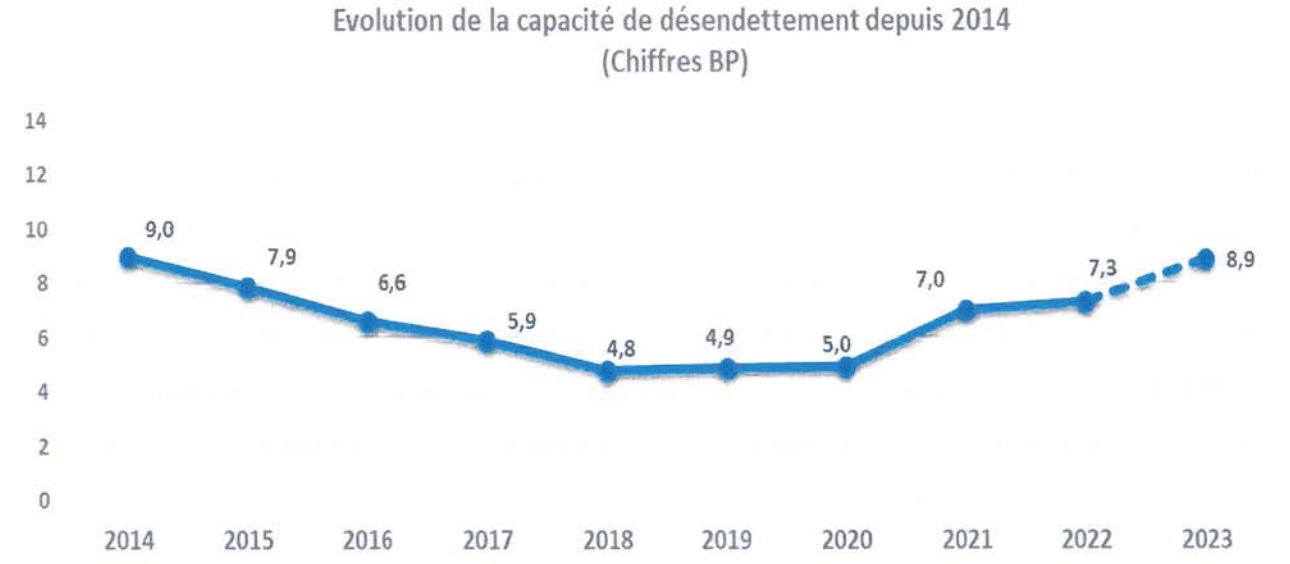

Dans le contexte actuel, ce ratio - stratégique pour obtenir des financements de qualité - est d'un bon niveau et reste en deçà des 12 ans recommandés par l'Etat et du plafond des 10 ans défini dans la stratégie financière d'ALM.

En complément de ce rapport principal, il vous est proposé d'enrichir ces éléments financiers en consultant les rapports annexes dédiés à la gestion de dette et aux ressources humaines. Ces deux rapports sont structurés de la manière suivante :

Rapport annexe sur la gestion de la dette :

- une présentation de la structure de l'encours
- les actions de désensibilisation menées sur les emprunts toxiques
- les opérations de gestion active de la dette

Rapport annexe dédié aux ressources humaines :

- les orientations stratégiques en matière de ressources humaines
- un point sur la structure des effectifs
- des éléments autour des conditions de rémunération et de la durée effective du travail
- le rapport annuel sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes sur le territoire

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 5211-1 et suivants,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 5215-1 et suivants,
Vu les statuts d'Angers Loire Métropole,

Considérant l'avis de la commission des finances du 06 février 2023

DELIBERE

Donne acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire pour l'exercice 2023.

Donne acte de la communication du rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes pour 2022.

Donne acte de la communication de l'état récapitulatif annuel des indemnités de toutes natures dont ont bénéficié les élus siégeant au conseil de communauté en 2022.

Le conseil donne acte

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes ou sur le site télérecours dans un délai de deux mois.

Pour le président,
La première vice-présidente,
Roselyne BIENVENU

ANGERS LOIRE METROPOLE communauté urbaine

angers Loire métropole
communauté urbaine

CONSEIL DE COMMUNAUTE

Débat d'Orientation Budgétaire 2023 - Annexe à la délibération

Programmation détaillée du PPI - 2023 / 2025

- ***Budget principal*** :

Politique Publique ALM	Objet	Projet BP 2023	PPI 2024	PPI 2025	Total 2023/2025
Accueil des gens du voyage	Accueil des gens du voyage	157 100	774 500	694 500	1 626 100
Total Accueil des gens du voyage		**157 100**	**774 500**	**694 500**	**1 626 100**
Déplacements	Ingénierie déplacements	1 425 000	560 000	1 060 000	3 045 000
	Plan Vélo	1 661 000	3 000 000	3 000 000	7 661 000
Total Déplacements		**3 086 000**	**3 560 000**	**4 060 000**	**10 706 000**
Développement Economique et Tourisme	Immobilier d'entreprises	1 279 500	985 000	985 000	3 249 500
	Parcs d'activités communautaires	870 000	400 000	400 000	1 670 000
	Tourisme et grands équipements	1 238 000	7 340 000	12 140 000	20 718 000
Total Développement Economique et Tourisme		**3 387 500**	**8 725 000**	**13 525 000**	**25 637 500**
Innovation, enseignement supérieur et recherche	Enseignement supérieur et Recherche	2 194 400	3 305 000	2 378 000	7 877 400
Total Innovation, enseignement supérieur et recherche		**2 194 400**	**3 305 000**	**2 378 000**	**7 877 400**
Parcs, jardins et paysages	Espaces verts	370 500	330 000	330 000	1 030 500
Total Parcs, jardins et paysages		**370 500**	**330 000**	**330 000**	**1 030 500**
Pilotage mutualisé des politiques	Bâtiments	225 000	420 000	420 000	1 065 000
	Constructions scolaires	714 697	4 100 000	4 100 000	8 914 697
	DSIN	2 730 000	2 085 000	2 085 000	6 900 000
	Information communication	15 000	15 000	15 000	45 000
	Ressources Humaines	14 500	15 500	15 500	45 500
	Restitution fiscalité communes / Finances	3 760 000	2 500 000	2 500 000	8 760 000
Total Pilotage mutualisé des politiques		**7 459 197**	**9 135 500**	**9 135 500**	**25 730 197**
Protection de l'environnement	Eaux pluviales	2 000 000	2 250 000	2 250 000	6 500 000
Total Protection de l'environnement		**2 000 000**	**2 250 000**	**2 250 000**	**6 500 000**
Territoire Intelligent	Territoire Intelligent	16 281 500	15 500 000	15 500 000	47 281 500
Total Territoire Intelligent		**18 281 500**	**15 500 000**	**15 500 000**	**49 281 500**
Transition Ecologique	Ingénierie transition écologique	1 326 000	1 158 000	1 258 000	3 742 000
	Fonds de Transition Energétique	200 000	1 700 000	1 800 000	3 700 000
Total Transition Ecologique		**1 526 000**	**2 858 000**	**3 058 000**	**7 442 000**
Urbanisme, logement aménagement urbain	Actions foncières	7 639 270	3 500 000	3 500 000	14 639 270
	Aménagement opérationnel	13 785 400	6 190 000	6 590 000	26 565 400
	Habitat Logement / ZAC Habitat	12 750 000	14 727 998	13 024 000	40 501 998
	NPRU	5 265 600	8 750 000	7 720 000	21 735 600
	Planification urbaine	233 000	350 000	400 000	983 000
Total Urbanisme, logement aménagement urbain		**39 673 270**	**33 517 998**	**31 234 000**	**104 425 268**
Voirie et espaces publics	Parcs de stationnement	250 000	500 000	500 000	1 250 000
	Voirie	18 615 000	24 000 000	22 700 000	65 315 000
Total Voirie et espaces publics		**16 865 000**	**24 500 000**	**23 200 000**	**64 565 000**
Total général		**95 000 467**	**104 455 998**	**105 365 000**	**304 821 465**

- ***Budgets annexes*** :

Politique Sectorielle	Opérations	Projet BP 2023	PPI 2024	PPI 2025	Total 2023-2025
Transports	Ligne B et C - Maîtrise d'ouvrage - Travaux	30 193 000	10 000 000	0	40 193 000
	Sous-total Tramway	***30 193 000***	***10 000 000***	***0***	***40 193 000***
	Matériel roulant - Transports Urbain	2 850 000	600 000	6 858 000	10 308 000
	Equipements embarqués	2 042 000	300 000	300 000	2 642 000
	Centre Techniq. des Transports	415 500	1 900 000	50 000	2 365 500
	Dépôt des bus - Transports Urbain	430 000	390 000	1 265 000	2 085 000
	Aménagement entretien réseau	1 220 000	260 000	460 000	1 940 000
	Travaux quais bus	300 000	300 000	300 000	900 000
	Equipements d'expl. des lignes	440 000	50 000	50 000	540 000
	Equipements des voyageurs	250 000	196 000	45 000	491 000
	Autres	341 500	21 000	21 000	383 500
	Sous-total Transports	***8 289 000***	***4 017 000***	***9 349 000***	***21 655 000***
Total Transports		**38 482 000**	**14 017 000**	**9 349 000**	**61 848 000**
Déchets	Matériel Mobilier - COM	1 500 000	2 000 000	2 000 000	5 500 000
	Travaux - Déchèteries	400 000	1 120 000	3 690 000	5 210 000
	Véhicules - COM	1 560 000	1 370 000	750 000	3 680 000
	Autres	796 000	521 000	751 000	2 068 000
	Territoire Intelligent	755 000	0	1 054 892	1 809 892
	Matériel mobilier - Prévention	400 000	400 000	400 000	1 200 000
	Véhicules - Déchèteries	225 000	230 000	240 000	695 000
	Biopole	225 000	200 000	200 000	625 000
	Centre technique Déchets	222 000	100 000	100 000	422 000
	Matériel mobilier - CS	90 000	90 000	90 000	270 000
	Centre de tri - CS	0	5 000	5 000	10 000
Total Déchets		**6 173 000**	**6 036 000**	**9 280 892**	**21 489 892**
Cycle de l'eau **Eau**	Réseau distribut. eau potable	5 750 000	5 500 000	5 500 000	16 750 000
	Production et stockage	2 492 000	1 828 000	2 630 000	6 950 000
	Doublement conduite F800 en sortie d'usine	150 000	3 000 000	3 000 000	6 150 000
	Compteurs d'abonnés	600 000	800 000	800 000	2 200 000
	Logistique et Garage	486 000	300 000	300 000	1 086 000
	TI - Territoire Intelligent - Eau	419 000	179 745	173 947	772 691
	Bâtiments	475 300	80 000	80 000	635 300
	Autres	202 000	202 000	202 000	606 000
	Logistique et Magasin CT	60 000	112 000	112 000	284 000
	Travaux entretien des réseaux	75 000	100 000	100 000	275 000
	Sectorisation et prélocalisation	240 000	0	0	240 000
	Logistique / moyens transvers.	57 000	50 000	50 000	157 000
	Refonte / Cybersécurisation SI.DEA	88 000	0	0	88 000
	Logiciel GRC	66 000	0	0	66 000
Total Cycle de l'eau - Eau		**11 160 300**	**12 151 745**	**12 947 947**	**36 259 991**
Cycle de l'eau **Assainissement**	Réseaux de collecte des Eaux Usées	8 015 000	7 500 000	7 500 000	23 015 000
	Construction/Extension de STEP	2 600 000	1 350 000	1 950 000	5 900 000
	Maintenance et gros entretien réseaux	1 185 000	435 000	435 000	2 055 000
	Travaux STEP Baumette	1 200 000	0	0	1 200 000
	Logistique et Garage	205 000	400 000	350 000	955 000
	Autres	232 000	223 000	223 000	678 000
	TI - Territoire Intelligent - Asst	315 000	179 745	173 947	668 691
	Maint. Gros ent. STEP Baumette	150 000	150 000	150 000	450 000
	Logistique et Magasin CT	135 000	112 000	112 000	359 000
	Logistique / moyens transvers.	62 000	50 000	50 000	162 000
	Bâtiments	40 000	50 000	50 000	140 000
	Refonte / Cybersécurisation SI DEA	84 000	25 000	25 000	134 000
	Logiciel GRC	66 000	0	0	66 000
Total Cycle de l'eau - Assainissement		**14 289 000**	**10 474 745**	**11 018 947**	**35 782 691**
Total Aéroport et Réseaux de chaleur		**1 055 000**	**977 000**	**997 000**	**3 029 000**
Total général (hors dette)		**71 159 300**	**43 656 490**	**43 593 785**	**158 409 574**
Total général (hors dette et hors Tramway)		**40 966 300**	**33 656 490**	**43 593 785**	**118 216 574**

Accusé de réception – contrôle de légalité

Nature de l'acte : Délibération

Numéro attribué à l'acte : DEL-2023-28

Objet de l'acte :	Débat d'orientation budgétaire 2023
Thème Préfecture :	7 - Finances locales 1 - Decisions budgetaires 1 - Débat d'orientation budgétaire (DOB)
Date de l'acte :	13 février 2023
Annexe :	Etat récapitulatif des indemnités des élus ALM 2022
Rapport annexe sur la gestion de dette	
Rapport Annexe RH & Egalité Femmes Hommes	

Identifiant de télétransmission : 049-244900015-20230213-lmc1H40589H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H40589H1

Date de transmission en Préfecture :	16 février 2023
Date de réception en Préfecture :	16 février 2023